

⑥ Mairie Lucette of CT 27 septembre 2025
(voir plan ci joint) Projet de division

→ Dans le cadre d'un projet de division nous souhaitons connaître les modalités d'un accès par un ensemble de bâtiments anciens, actuellement "2 bâtiments" existant d'un au sur la voie communale directement.

→ changement de destination
l'ensemble bâti ancien a été habité jusqu'en 1970. Nous souhaitons que cet ensemble devienne habitation.

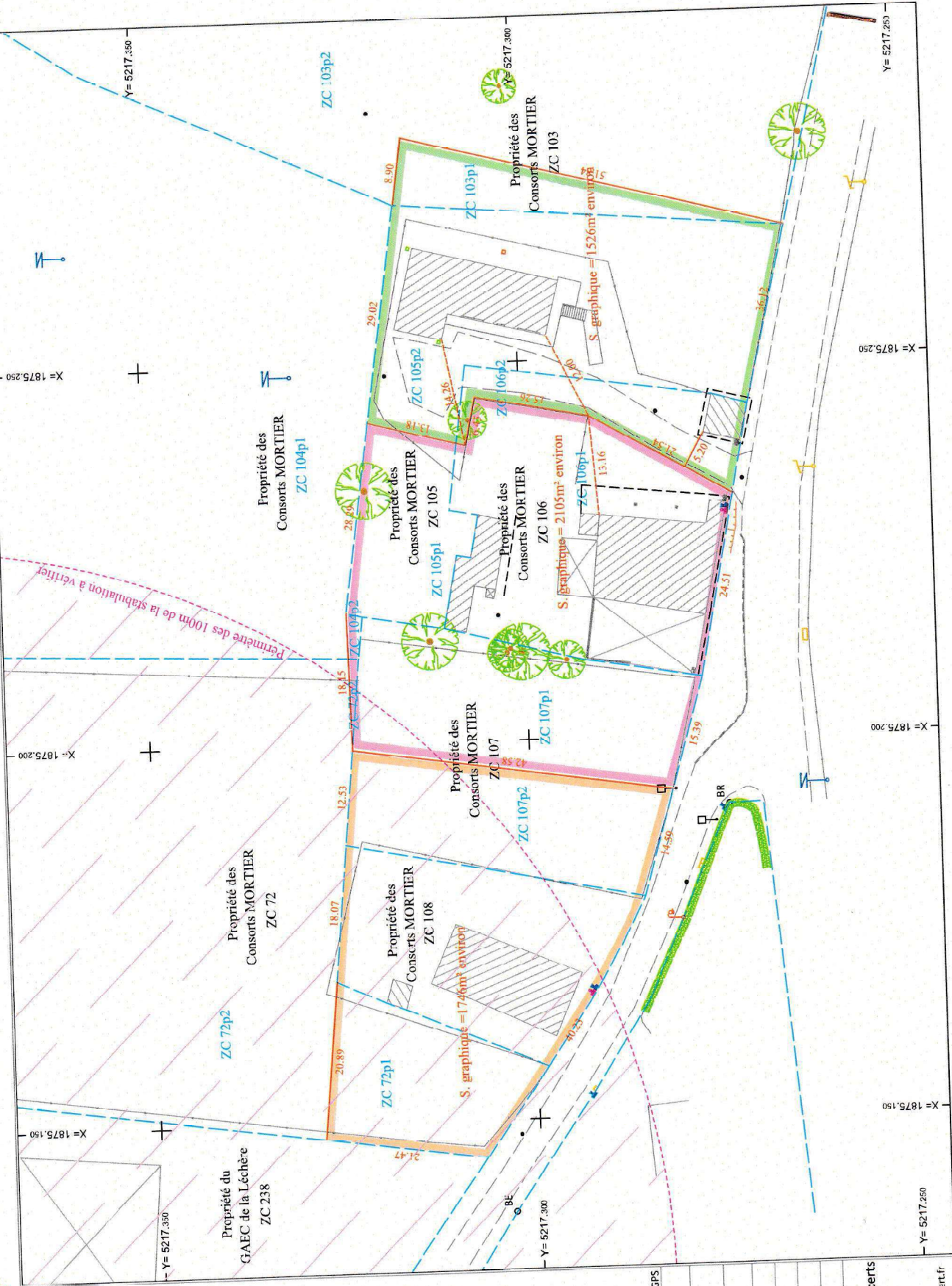
→ l'ensemble du secteur n'est pas classé en zone urbaine cependant nous nous situons sur une partie constructible (en dehors de la zone des 100 mètres "parties sud ZC 107. ZC ~~108~~).

Commune de CERTINES
 Lieudit " La Craz "
 Propriété de Mme Lucette MORTIER
PROJET DE DIVISION

DOCUMENT PROVISOIRE

Références cadastrales :
 Section : ZC
 Lieudit : " La Craz "
 N° av. division : 72 - 103 - 105 - 106 - 107
 N° ap. division :

- Légende:**
- BR Borne Remembrement
 - Représentation du plan cadastral ne valant pas
 - limite de propriété
 - Limite de division
 - 7.00 Cotation projet
 - Bâtiment
 - Bâtiment léger
 - Cloture
 - Mur
 - Talus
 - Arbr: Arbre
 - Faie
 - Regards d'eaux pluviales
 - Regards d'eaux usées
 - Réseau télécom aérien
 - Réseau EDF aérien
 - Logette EDF
 - Logette gaz
 - Lampadaires



COORDONNÉES RGF 93 CC 46 // I.G.N NGF 69 // Précision GPS

ECHELLE : 1/500

Référence plan : 25058-2

Géomètre : BG

IND.	DATE	MODIFICATIONS
A	23/09/2025	Etablissement du plan

Cabinet CHANEL GRAND
 SELARL de Géomètres-Experts
 34, Boulevard Voltaire
 01000 BOURG EN BRESSE
 TEL : 04.74.21.31.68
 FAX : 04.74.32.60.64
 @ : chanel.grand@geometre-expert.fr



② - 27/09/2025

Nous sommes propriétaire des parcelles U61, U62, U350 au chemin des Aubepines.

Le terrain U350 a été acheté après notre maison en parcelle U62, dans le projet de construction d'une maison.

Dur la proposition actuelle, une haie (noisetiers, nances et acacias) borde cette parcelle.

A date, il est demandé de préserver cette haie. Nous souhaitons garder la possibilité de créer un accès à cette parcelle U350 depuis la voie.

Egalement, nous souhaitons savoir qui est le propriétaire de ces haies : la commune ou nous ?

Autre point, nous découvrons un emplacement réservé (É.R.2) sur notre parcelle G1 dans la proposition de PLU.

Nous sommes surpris d'apprendre ce point qui semble remonter au dernier PLU de 2010. Lors de notre achat en 2017, aucune info ne nous a été faite sur ce point.

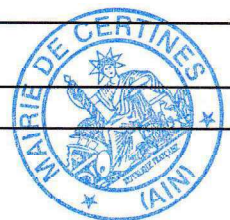
A date, nous ne comprenons pas l'utilité d'une telle acquisition. ~~et~~ et nous souhaitons connaître le projet et son déroulement, et l'impact en cas de vente.

Si possible d'organiser une entrevue pour échanger sur ce sujet.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur

⑧ 27/09/2025 - Famille CHEVALIER



M^{me} PERROUX Annie
née Chevalier
960, chemin de l'Aigrefeuille
01440 Viriat

Obs 8

Viriat le 26.9.2025

Monsieur le Maire,

La Révision du Plan d'Urbanisme de la commune de Certines étant en cours, nous nous permettons de vous écrire à ce sujet.

Il nous reste quelques parcelles dont 2 nous paraissent particulièrement concernées.

Il s'agit de la parcelle n° 235 section ZH d'une surface de 1,8679 ha et de la parcelle n° 285 section ZE d'une surface de 1,952 ha, situés au hameau des Rippes.

En effet, la parcelle n° 235 est enclavée de maisons individuelles et la n° 285 est à l'entour d'autres maisons. Ces parcelles sont bien desservies et sans problème pour la viabilisation.

On atteste le classement en zone constructible en février 2006, puis rétrogradé en terrain agricole lors de la réunion en mairie...

Merci de votre prise en considération.
Cordialement

M^{me} Perroux Annie

Rigallet Laure-France
Benzago Noëlle

⑨ 27/09/2025 -

- Nzh qui correspond aux plans d'eau de la carrière
- Zone d'extension à prévoir, attention à ne pas "créer" une nouvelle zone de carrière

⑩ 27/09/2025 M^r ROCHE-MICHEL

parcelle ZE 272 : Demande de constructibilité le long de la départementale sur 5 à 6 000 m²

⑪ 27/09/2025 M^{me} AUTUORO Jocelyne

Parcelle ZE 0411 : demande sur l'avancement des 4 maisons sur les parcelles voisines -

⑫ 27/09/2025 M^r FONDRAZ Serge

Je conteste le zonage en As de la parcelle ZO 0023

⑬ 27/09/2025 -

Parcelle ZE 118

La parcelle est dite en "zone bruit", quelle en est la raison?

Parcelle ZE 50 et 51 : nous contestons le passage du fond des parcelles en zone agricole au regard de la problématique d'entretien que cela va générer. La seule issue semble être une gestion par un agriculteur.

⑭ 27/09/2025 M^r PERDRIX Vincent

Parcelles ZE 265 + 267

J'ai pour projet de réaliser un cabanon de jardin d'environ 15 m² sur la parcelle 267 qui passe en As et ne le permettrait pas. Est-il possible de changer le zonage pour me permettre la réalisation de ce projet?

OBSERVATIONS DU PUBLIC

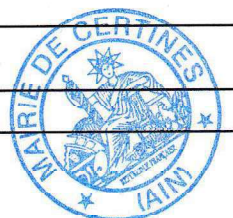
Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur

(15) 27/09/2025 - Messieurs BOUVET Franck & Eric
Anciens propriétaires de la pépinière

Reste à la veuve une partie 1AU et la 2AU

Nous sommes en accord avec le PLU qui paraît cohérent -

Si la zone 2AU est amenée à changer de destination, se poserait
la question de l'entretien d'une friche -



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur

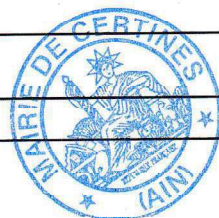
①⑥ le 06/10/25
M. TAVEL maître
Demande pour arrêter le règlement concernant
les vérandas, les pergolas et autres avancées de toit
au sujet des couleurs, des pentes et matériaux.

①⑦ le 06/10/25 Messieurs JOSSERAND - EMEYRIAT
points de vigilance -
- le maintien des chemins de randonnée, notamment celui
qui traverse la carrière.
- la superficie d'exploitation de la carrière.

couvrir en PJ

①⑧ le 06/10/25 M^r KORDYLAS Denis
demande de renseignements sur la parcelle 50.

①⑨ le 06/10/25 M^r BALLET
échange sur ses observations de l'Obs ⑤



17

CHEMINS ET PATRIMOINE CERTINOIS
Association loi 1901 (depuis 2009)
SIREN 91425555900017
Association N° W012002044
437 route de la Mairie
01240 CERTINES
06 82 78 81 45

chemins.patrimoine.certines@gmail.com

Madame la Commissaire enquêtrice
Mairie de Certines
365 Route de la Mairie
01240 CERTINES

Certines le, 28 septembre 2025

Objet : Avis d'enquête publique unique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) et le projet des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Madame, Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par la présente, l'Association « **Chemins et Patrimoine Certinois** », en tant qu'acteur local investi dans la préservation du patrimoine communal et représentant de nombreux habitants de Certines, souhaite formuler ses **observations et réserves** dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Notre démarche s'inscrit dans un esprit de **contribution constructive**, visant à garantir un développement harmonieux, respectueux de l'identité de la commune, de son environnement naturel, de son patrimoine, ainsi que de la qualité de vie de ses habitants.

1. Illégalité manifeste du zonage concernant la carrière (gravière)

A. Erreur manifeste d'appréciation

Nous attirons votre attention sur une **incohérence majeure** entre les documents du dossier :

- Le rapport de la société Géonomie évoque une surface d'exploitation de **98 hectares**.
- Or, selon les données transmises par la **Préfecture**, la surface **autorisée** d'exploitation est de **62 hectares**.

Ce **décalage de 36 hectares** constitue une **erreur manifeste d'appréciation et rend illégal** le zonage proposé, qui excède l'autorisation préfectorale.

☞ **Demande :** Nous demandons le **reclassement immédiat** des 36 hectares excédentaires, actuellement zonés abusivement en zone d'extraction, en **zone agricole (A)** ou **zone naturelle (N)**, conformément à la réglementation en vigueur et à l'usage réel.

B. Pièces manquantes compromettant la validité de l'enquête publique

L'enquête publique n'est **ni complète, ni conforme**, du fait de l'absence de plusieurs documents essentiels, dont :

- Le **rapport technique sur le système d'assainissement** (février 2025), mentionné dans l'avis du MRAe du 28 avril 2025.
- L'**arrêté préfectoral du 4 mars 2013**, fixant la surface légale d'exploitation de la carrière.
- L'**arrêté préfectoral du 5 décembre 2023** relatif à l'inventaire des frayères.

☞ **Demande** : Compte tenu de ces manquements, nous sollicitons **l'abrogation pure et simple du projet de PLU** en l'état, pour **non-respect des exigences légales** encadrant la procédure d'enquête publique.

2. Insuffisance du PADD – Absence de stratégie touristique

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document fondamental du PLU, **ne reflète pas une vision claire ni ambitieuse** pour la commune.

Il ne tient pas compte de ses richesses de son potentiel en matière de **tourisme vert**.

☞ Nous demandons une **révision du PADD** pour qu'il intègre les éléments suivants :

- **Définition d'une stratégie touristique** durable axée sur la nature, les chemins ruraux et le patrimoine local.
- **Objectifs concrets** : « valoriser les atouts naturels et paysagers », « promouvoir les mobilités douces », « soutenir les hébergements touristiques écologiques ».

3. Conséquences négatives du projet sur le patrimoine rural et les loisirs

A. Menaces sur les chemins ruraux et le PDIPR

Le projet actuel **ignore la valeur patrimoniale et écologique** des chemins ruraux :

- Le **déclassement** d'anciens itinéraires du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** menacerait les **liaisons inter-quartiers et intercommunales**. (Hameau des Brovières)
- Le **chemin de Certines aux Bordes**, menant aux **Brovières**, sur lequel se situe la **ferme Givord** (1836), est menacé de disparition.
- Ces chemins jouent également un rôle essentiel dans la **Trame verte et bleue**, en tant que **corridors écologiques pour la faune**.